
Communiqué de presse des Transports publics genevois et du département des infrastructures de l'Etat de Genève

Grand-Lancy, le 29 novembre 2018

Les Transports publics genevois renforcent leur offre et préparent l'arrivée du Léman Express

Les Transports publics genevois (tpg) retrouvent un volume de prestation presque comparable à 2014. La Rive droite est la principale bénéficiaire de l'étape prévue le 9 décembre 2018. Plusieurs lignes voient leurs offres renforcées et leurs parcours modifiés afin d'être synchronisées avec le Léman Express. Le Pays de Gex connaît aussi une refonte de son offre.

Dimanche 9 décembre, les Transports publics genevois (tpg) vont connaître la troisième amélioration de leur offre depuis le début de l'année 2018, grâce aux moyens supplémentaires accordés par l'Etat de Genève. Ainsi, le secteur de la Rive droite du lac s'apprête à bénéficier de connexions directes avec le Léman Express (LEX). La desserte des organisations internationales s'améliore également. Et le Pays de Gex, grâce à la participation de la Communauté de communes du Pays de Gex et du canton de Genève, va connaître une refonte de son offre.

« Le renforcement de l'offre des tpg laisse présager une année 2020 majeure pour la mobilité durable dans la région. Avec la mise en service intégrale du Léman Express en décembre 2019, notre réseau de transports collectifs deviendra un des principaux moteurs de l'attractivité du Grand Genève », a déclaré Serge Dal Busco, le conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI).

- Dans **le secteur de de la Rive droite du lac**, en lien avec la cadence 1/4h sur la ligne Coppet-Lancy Pont-Rouge, l'offre de la ligne U sera renforcée la semaine et synchronisée avec le LEX en gare de Versoix. Les lignes V et Z connaîtront pour leur part une modification de leurs parcours. La ligne V reliera dorénavant Genève-Aéroport et la ligne Z assurera un rabattement sur les haltes des Tuileries et de Genthod-Bellevue. La ligne 20 sera créée entre Colovrex et la Place de Neuve en remplacement des lignes V et Z. Finalement, la ligne 28 verra son offre améliorée aux heures de pointe permettant ainsi d'offrir des correspondances systématiques en gare de Genève Sécheron. « Les mesures annoncées représentent une étape initiale », a expliqué Denis Berdoz, directeur général des tpg. « Nous allons accompagner de manière très attentive l'arrivée du Léman Express afin de convaincre un maximum de clients de la nouvelle offre qui se dessine à l'échelle régionale. »
- Concrètement, les voyageurs de la ligne V utiliseront prioritairement le train à la gare de Versoix pour aller au centre-ville. Les clients qui vivent à Genthod bénéficieront grâce à la ligne Z d'une correspondance avec le LEX à la halte de Genthod-Bellevue. Alors que ceux qui habitent à Versonnex et à Collex-Bossy profiteront d'une correspondance avec le LEX à la halte des Tuileries.
- Dans **le Pays de Gex**, les lignes O et Y seront améliorées et changeront de dénomination. Elles porteront dorénavant les numéros 64 et 68. La nouvelle ligne 66 assurera une desserte plus fine de la partie française et permettra de rejoindre Genève-Aéroport de manière plus rapide.

La ligne O, renumérotée 64, se terminera à la mairie de Ferney-Voltaire afin d'assurer une meilleure régularité de la ligne.

La ligne 66 assurera désormais le parcours allant de Thoiry à Genève-Aéroport via Saint-Genis et Ferney. Le nouveau tracé entre Saint-Genis et Ferney permettra de relier ces deux centralités via Prévessin, tout en renforçant le parcours Prévessin-Ferney assuré par la ligne 64.

Le terminus de la ligne Y, renumérotée 68, sera ramené au CERN et l'offre sera renforcée la semaine entre le CERN et Saint-Genis. Plusieurs nouveaux arrêts sur la commune de Saint-Genis-Pouilly seront créés pour desservir le quartier des Hauts-de-Pouilly.

Enfin, la cadence de la ligne F entre Genève et Gex sera renforcée.

- Dans **le secteur des organisations internationales**, la ligne 22 verra son parcours modifié pour desservir le Petit-Saconnex et le nouveau centre du Fonds Mondial. En raison de travaux importants, la ligne 22 sera cependant déviée toute l'année 2019 entre les arrêts Franchises et Sonnex, en direction de Nations.
- Dans **la zone industrielle du Bois-de-Bay et de Meyrin-Satigny** (ZIBAY et ZIMEYSA), la ligne 54 circulera désormais aussi en fin de semaine pour permettre une desserte du camping du Bois-de-Bay et de Peney-Dessus.
- La nouvelle ligne 56 assurera en semaine le parcours entre l'Hôpital de La Tour et Genève-Aéroport, en lieu et place de la ligne Y qui disparaîtra sur ce secteur. Sa fréquence sera doublée par la ligne 57. Cette dernière sera renforcée aux heures de pointe et synchronisée avec la gare ZIMEYSA. Son parcours sera adapté pour assurer une meilleure couverture de la zone industrielle.

Nouveau moyen de paiement sans contact

Autre nouveauté, les clients des tpg pourront acquérir la nouvelle carte prépayée tpgPay à partir du 1^{er} janvier 2019. Il s'agira de l'équivalent d'un portefeuille électronique à la fois ultrarapide, transmissible et rechargeable.

La carte tpgPay est destinée à remplacer l'actuelle cart@bonus qui ne sera plus utilisable à partir du 1^{er} février 2019.

L'installation de lecteurs pour cartes sans contact a déjà commencé sur les distributeurs fixes du réseau des tpg.

Les premiers distributeurs embarqués dans les véhicules acceptant les paiements sans contact seront installés dans le courant du mois de décembre 2018.



Pour de plus amples informations :

M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat, par l'intermédiaire de Roland Godel, secrétaire général adjoint et porte-parole du département des infrastructures (DI)
+41 22 327 96 11 / +41 78 802 90 07 – roland.rg.godel@etat.ge.ch

M. Denis Berdoz, directeur général des Transports publics genevois (tpg), par l'intermédiaire de François Mutter, porte-parole et responsable des affaires publiques des tpg
+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - mutter.francois@tpg.ch

Les Transports publics genevois tpg sont l'opérateur de transport public de référence de la région genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l'excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l'État de Genève.